



Dettes et changement de nom

Par Marine34

Bonjour,

Je me suis séparé de mon conjoint qui a contracter des dettes à mon nom auprès d'organismes.

Moi bonne poire à l'époque j'ai suivi.

Aujourd'hui je suis en pleine procédure pour changer de nom de famille suite à des problèmes familiaux avec mon père.

J'aimerais savoir si en changeant de nom je peux tout de même être retrouver si je ne paie pas ces dettes.

Merci
Cordialement

Par Nihilscio

Bonjour,

En changeant de nom, vous rendrez probablement la tâche plus difficile pour vos créanciers.

Ce n'est qu'un fait. Ce n'est évidemment pas un droit. Vos tentatives pour échapper à vos créanciers pourront être sanctionnées par des dommages et intérêts auxquels ils pourraient vous faire condamner.

Par Marine34

Merci pour votre réponse rapide.

Je me doutais bien d'une telle réponse qui est complètement logique bien sûr.

Mais comment peuvent ils me retrouver si tout change sauf m'adresse de domicile ?

Par isernon

bonjour,

l'état-civil conservera la trace de votre changement de nom de famille.

je suppose que vous conserverez le même numéro de sécurité sociale même sous un autre nom

donc la probabilité qu'on vous retrouve, existe.

salutations

Par kang74

Bonjour

La loi permet aux huissiers d'interroger directement les administrations pour avoir toutes sortes d'informations comme votre état civil, votre adresse, votre employeur et la composition de votre patrimoine immobilier .

Ils peuvent avoir la liste de votre comptes que vous detenez, ainsi que le modèle de voiture .

Donc je doute qu'un changement de nom ralentisse beaucoup les choses si un jour un huissier s'en mêle ...